

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FÉVRIER 2021 à 13H00

Date de la convocation : 17 février 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 23 février 2021 à 13h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau ayant donné pouvoir :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

Membres du Bureau absents excusés : Philippe BLANCHOZ, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

23

Membres du Bureau représentés :

3

Total votants :

26

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 4 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
COUPAT Yvette	Courpière	10 365,00 €	10% (précarité énergétique)	1 036,00 €
DUFRAISSE Yvette	Courpière	7 104,98 €	10% (précarité énergétique)	710,00 €
SANNAJUST Christian	Vollore-Ville	15 277,63 €	10% (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	3 028,00 €
FROMNTEAU Delphine	Sermentizon	21 323,13 €	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
TOTAL		54 070,74 €	/	6 774,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **6 774,00 euros** ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 26

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Abstentions :

Conseillers présents : 23

Pour : 26

Représentés : 3

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

